

Paris, le 28 novembre 2014

Recommandation patronale de l'UFE et de l'UNEmIG

Objet : augmentation du SNB au 1^{er} janvier 2015 et avancements au choix 2015 pour application dans les entreprises adhérentes.

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,

Au terme du processus de négociation, les groupements d'employeurs constatent l'absence de signature de fédérations syndicales sur l'accord relatif aux mesures salariales 2015 dans la branche des industries électriques et gazières et sont conduits à prendre les décisions suivantes.

- Le Salaire National de Base est augmenté de 0,3% à compter du 1er janvier 2015. La valeur du SNB à cette date est ainsi portée à 501,71euros.
- Concernant les avancements au choix, les groupements d'employeurs des industries électriques et gazières invitent les entreprises à ouvrir des négociations ou à prendre des décisions sur les avancements au choix 2015 et à y consacrer une enveloppe minimale de 0,7% de la rémunération principale.

Ainsi, avec les mesures d'ancienneté qui ont un impact moyen de 0,6%, l'enveloppe globale d'augmentation minimale qui sera appliquée dans les entreprises de la branche représente un total de 1,6 % pour 2015.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Robert Durdilly
Président de l'UFE



Marc Florette
Président de l'UNEmIG

